

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
6 FÉVRIER 2017**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 6 février 2017 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2017-02-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 182 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-02

Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le directeur général est dispensé de la lecture des procès-verbaux, de la séance ordinaire du 9 janvier et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 24 janvier 2017 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2017-02-03

Adoption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017

Il est proposé par madame Linda MacCulloch
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

(CORRESPONDANCE)

CORRESPONDANCE

- De madame Danielle St-Amand, directrice du Service du développement institutionnel de l'Université du Québec à Trois-Rivières, nous invitant à la septième édition du Gala des Pythagore qui se tiendra le mercredi, 15 mars prochain à 18 heures, à l'Atrium de l'UQTR. Le coût des billets est de 125,00\$, taxes incluses.
- De monsieur Jacques Dubreuil et son équipe du Noël du Pauvre, nous remerciant de notre contribution financière au Noël du Pauvre 2016 qui a permis d'amasser une somme de 4 500\$ et ainsi aider 33 familles de chez nous.
- De monsieur Benoit Legault, consultant en environnement de l'entreprise Éco-Pro environnement inc., nous offrant ses services d'inspection d'installations septiques afin d'identifier les installations qui ne sont plus en mesure de traiter les eaux usées conformément au règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22).
- De madame Maude Paquette-Normandin, Agente de développement de la Société canadienne du cancer nous informant que la société canadienne du cancer compte sur l'équipe de Chantale Lefebvre et son équipe, Les Schtroumpfs de Sealy au Relais pour la vie de la MRC des Chenaux 2017 et nous invite à former une équipe.
- De madame Mylène Veillette, au nom de La Garde Paroissiale, nous invitant à leur traditionnel souper méchoui le 4 mars prochain. Lors de cette soirée, le 50^{ième} anniversaire de la fondation sera souligné.
- De madame Brenda McAuley, Présidente nationale de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoint (ACMPA), nous demandant d'écrire à la ministre Judy Foote afin de partager nos opinions et préoccupations concernant les avantages que pourrait nous offrir une banque postale.
- De monsieur René De Montigny, associé principal du Groupe CONSILIUM, nouveau locataire à l'ÉTAB, nous offrant des services en ressources humaines et relations de travail.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), concernant les travaux de fauchage

Monsieur Daniel Leclerc, chef des centres de services de la Mauricie du MTMDET, nous informe qu'il est à revoir les travaux de fauchage effectués en bordure des routes sous sa gestion. Une première coupe horizontale sera effectuée en juin et une seconde coupe horizontale à la fin juillet en plus d'ajouter une coupe inclinée vers le fond du fossé. Les centres de services de la Mauricie vont regrouper l'ensemble des surfaces à faucher dans un seul contrat.

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), concernant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECO)

Monsieur Laurent Lessard, ministre du MTMDET nous informe qu'il autorise notre programmation de travaux en voirie locale dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, selon les modalités de versement et que nous devons informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), si nous apportons des modifications à cette programmation autorisée.

(MINISTÈRE)

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), concernant la réclamation dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet accélération 2015-2016

Madame Charleine Gagnon, du MTMDET, nous informe qu'ils ont procédé à l'analyse des pièces justificatives de notre dossier de réclamation et que la demande de remboursement équivaut à un montant de 448 050\$. De plus monsieur Éric Breton, ingénieur du MTMDET nous informe que notre dossier est conforme et sera transmis à la Direction de la gestion financière et de l'expertise immobilière du ministère.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), concernant notre réclamation dans le cadre du Programme PIQM pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable

Monsieur René Caissy, ingénieur, chargé de projet du MAMOT, nous informe que notre dépense finale présentée a été transformée en réclamation partielle des dépenses et que le coût maximal admissible a été limité à 80% afin que le MAMOT puisse verser une partie de l'aide financière en attente du résultat de la vérification financière.

Commission Scolaire Chemin du Roy, demande d'attention particulière à la sécurité routière

Le Comité de Parents de la Commission Scolaire Chemin de Roy demande par voie de résolution, à la municipalité de Saint-Narcisse, de porter une attention particulière à la sécurité routière et au comportement des automobilistes en présence d'un véhicule transportant des écoliers.

Protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade nous demande via un protocole d'entente de contribuer pour un montant de 271,62\$/pour chaque utilisateur de l'aréna, étant une partie des coûts reliés aux frais d'inscription pour la saison 2016-2017, pour le Club de patinage artistique et de l'Association de hockey mineur des Chenaux. La municipalité ne signera pas ce protocole d'entente puisque qu'une décision ayant été prise à cet effet par voie de résolution numéro 2016-12-21, le 5 décembre dernier ou il a été décidé de contribuer pour un montant de 50% du montant total de la taxe de non-résident et d'un maximum de 200\$ par enfant de moins de 18 ans. Une copie de cette résolution a été transmise à la municipalité de Sainte-Anne-de-la Pérade.

Commission de protection du territoire du Québec, dossier de monsieur Marcel Quessy concernant l'installation d'un champ d'épuration en zone agricole

La Commission nous informe qu'elle a reçu la déclaration d'exercice d'un droit, mais ne peut procéder à son traitement puisque des documents essentiels n'ont pas été fournis.

(COMMISSION)

Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ), dossier de la Ferme Berlou enr. concernant une demande d'aliénation

Suite à la demande d'autorisation d'aliénation du lot 5 189 607, d'une superficie de 18,2 hectares, afin de vendre à Ferme Joviane inc. cette superficie de 18,2 hectares étant une partie de la superficie de 42 hectares du lot 5 189 607, entièrement cultivée, la Commission refuserait cette demande.

MRC des Chenaux, liste des permis échus

Monsieur Marc Thibeault, technicien en évaluation foncière de la MRC des Chenaux nous a transmis la liste des permis échus de notre municipalité. Un suivi sera réalisé par la MRC des Chenaux à cet effet.

MRC des Chenaux, adoption des règlements numéro 2016-97 et 2017-100 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux nous informe que le 20 janvier dernier les membres du conseil de la MRC ont adoptée par résolution les projets de règlement numéro 2016-97 et 2017-100, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone à risque d'inondation. Le règlement numéro 2016-97 vise à permettre la construction d'un nouveau pont sur la rivière Batiscan à Saint-Stanislas, alors que le règlement 2017-100 concerne l'agrandissement d'une résidence située au 250, rue Gamelin à Saint-Anne-de-la-Pérade.

Cour supérieure, état de collocation concernant la vente pour le défaut de paiement de taxes municipales de l'immeuble désigné comme étant le lot numéro 5 189 413

La Cour supérieure nous a transmis une copie de l'état de collocation concernant la distribution du montant de 2 100\$, étant le montant de la vente pour le défaut de paiement de taxes municipales.

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), ristourne pour l'année 2016

La MMQ versera une ristourne de 5 millions de dollars à ses membres sociétaires admissibles au terme de l'exercice de 2016. La part attribuée à la municipalité de Saint-Narcisse s'élève à 6 365\$.

Lettre d'un contribuable nous informant d'une chute survenue sur le trottoir extérieur du Centre d'Action Bénévole

Un citoyen nous informe dans une lettre datée du 26 janvier 2017, que suite à une chute survenue le 23 janvier dernier sur le trottoir extérieur du Centre d'Action Bénévole, qu'il est dans l'obligation d'arrêter ses activités pour environ 6 semaines. De plus il nous informe qu'il est une personne très impliquée et qu'il s'agit pour lui d'une perte de jouissance de la vie et que cette chute pourrait entraîner des conséquences ultérieures. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général a transmis une copie de cette lettre à notre assureur le 27 janvier dernier.

(MMQ)

MMQ, accusé de réception d'un avis de réclamation

Madame Denise Lamy, expert en sinistre, accuse réception de notre avis de réclamation concernant la chute d'un contribuable. De plus monsieur Pierre-Luc Croteau, expert sinistre de la firme IndemniPro mandaté par notre assureur en responsabilité civile nous informant d'une future rencontre avec monsieur Jean-Yves Rousseau.

MMQ, autorisation d'inspection et d'émission de rapport et de certificats concernant les appareils sous-pression

Madame Suzanne Gingras, adjointe administrative de la firme RMS, scm, Gestion des Risques nous informe que leur firme a été mandatée par la MMQ afin de procéder à l'inspection juridictionnelle des chaudières et des appareils sous pression situés à divers endroit de notre municipalité. Seuls les inspecteurs détenant un permis de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) peuvent effectuer les inspections requises pour assurer le respect du règlement.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 9 janvier dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

2017-02-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Chartier
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de février 2017 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2017-02-05

Homologation du mandat à la firme Multi-Énergie Best inc. pour la réparation du chauffage au 290 Principale

ATTENDU que deux fuites d'eau sont survenues à notre système de chauffage à l'eau chaude situé au 290 Principale;

ATTENDU que les travaux étaient prioritaires puisque nous sommes en période hivernale et qu'il ne fallait pas que la situation se détériore;

ATTENDU que ces travaux ont été réalisés par une firme spécialisée puisque nous n'avons pas les ressources nécessaires pour effectuer ce type de travaux;

(ATTENDU)

ATTENDU que la firme Multi-Énergie Best inc. connaissait bien le système de chauffage puisqu'ils ont déjà fait la maintenance de ce système lorsque le bâtiment appartenait à la Commission Scolaire;

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil municipal homologue le mandat de réparation à la firme Multi-Énergie Best inc. au montant de 2 731,35\$, taxes en sus, pour la réparation de deux fuites d'eau à notre système de chauffage à l'eau chaude situé au 290 Principale.

Adoptée à l'unanimité.

2017-02-06

Acceptation de la soumission de la firme Services Techniques Incendies Provincial inc. pour la location d'une pompe test à boyaux

ATTENDU que notre service incendie doit s'assurer de la bonne condition de ses boyaux incendie;

ATTENDU que pour procéder à cette vérification notre service incendie doit louer une pompe pour effectuer les tests sur les boyaux pour une période de 2 jours;

ATTENDU que le coût de location de cette pompe est de 200\$, taxes en sus, pour 2 jours de location;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil accepte la soumission de la firme Services Techniques Incendies Provincial inc. au montant de 200\$, taxes en sus, pour la location d'une pompe test boyaux pour une période de 2 jours.

Adoptée à l'unanimité.

2017-02-07

Adhésion à l'entente entre la Fédération québécoise des municipalités (« FQM ») et la Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro »)

ATTENDU que les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU que la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ce réseau de distribution;

ATTENDU qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

ATTENDU qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

(ATTENDU)

ATTENDU que le 1er décembre 2016, Gaz Métro et la FQM ont conclu une entente de principe à cet égard;

ATTENDU que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre la FQM et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises.

QUE copies de cette résolution soient transmises à la FQM et à Gaz Métro.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-08

Transfert de la pelle hydraulique de la CDIC à la municipalité de Saint-Narcisse

ATTENDU que la municipalité possède plusieurs équipements de machineries lourdes et le personnel qualifié pour l'entretien de celle-ci;

ATTENDU que la CDIC n'a plus les ressources financières nécessaires pour effectuer un suivi et un entretien rigoureux de la pelle hydraulique;

ATTENDU que la CDIC est un organisme paramunicipal;

ATTENDU que lors de la signature de l'entente entre la municipalité et la CDIC pour l'acquisition de la pelle hydraulique, il a été convenu que la CDIC, à la demande de la municipalité, pouvait lui vendre l'équipement pour la valeur nominale de 1\$;

ATTENDU que la CDIC a adopté une résolution à la dernière rencontre de son conseil d'administration demandant à la municipalité de reprendre cet équipement compte tenu des faits énoncés précédemment;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil accepte de se porter acquéreur de la pelle hydraulique aux conditions décrites précédemment et mandate le maire et le directeur général à signer les documents légaux et les formulaires requis par la Société de l'assurance automobile du Québec afin d'officialiser le transfert.

QUE le conseil mandate, monsieur Guy Trépanier, pour signer, pour et au nom de la municipalité les documents de vente à la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ).

Adoptée à l'unanimité.

(ASSOCIATION)

2017-02-09

Association des directeurs municipaux du Québec, adhésion 2017

ATTENDU l'invitation lancée par l'Association des directeurs municipaux du Québec afin que le personnel du secrétariat adhère à cet organisme pour la prochaine année ;

ATTENDU que le personnel bénéficie d'une gamme d'activités et de services, notamment au niveau de l'organisation de colloques, congrès, formation, de la documentation et de nombreuses publications;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil accepte de défrayer le coût d'adhésion de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et de madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2017 au montant de 445\$ pour le premier membre et de 423\$ pour le deuxième membre en provenance d'une même municipalité, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2017-02-10

Acceptation de l'offre de services concernant la cueillette d'un conteneur à ordures

ATTENDU qu'à compter du premier mars 2017 la MRC des Chenaux n'offrira plus le service de cueillette des conteneurs à ordures;

ATTENDU que la municipalité a besoin d'un conteneur et de sa vidange pour répondre à ses besoins;

ATTENDU que la municipalité a reçu deux offres de services pour la fourniture et la cueillette d'un conteneur à ordures aux deux semaines;

ATTENDU l'offre de la compagnie Matrec au montant de 106,00\$/mois, en plus des frais de redevance gouvernementale, la surcharge d'essence et les taxes pour la cueillette d'un conteneur à tous les deux semaines et l'offre de service de la compagnie Service Cité Propre inc. au montant de 107,38\$/mois, taxes en sus, mais incluant la levée, la location d'un conteneur, la surcharge pour le carburant, l'enfouissement et les redevances gouvernementales;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil accepte l'offre de la compagnie Service Cité Propre inc. au montant de 107,38\$/mois, taxes en sus, mais incluant la levée, la location d'un conteneur la surcharge pour le carburant, l'enfouissement et les redevances gouvernementales, cette offre étant la plus avantageuse.

Adoptée à l'unanimité.

2017-02-11

Demande de La Garde Paroissiale de Saint-Narcisse pour une commandite du vin d'honneur afin de souligner leur 50 ans d'existence à leur souper méchoui

ATTENDU la demande de madame Mylène Veillette, afin que la municipalité offre le vin d'honneur pour leur souper méchoui, ou il sera souligné leur 50 ans d'existence, lequel aura lieu le 4 mars prochain ; **(ATTENDU)**

ATTENDU la politique en vigueur selon laquelle la municipalité offre un vin d'honneur annuel à chacun de ses organismes à but non lucratif qui en font la demande lors d'une activité spéciale ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil acquiesce à la demande de La Garde Paroissiale de Saint-Narcisse en offrant le vin d'honneur lors de leur souper méchoui de 50 ans d'existence du 4 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-12

Acceptation des coûts pour la réalisation d'une étude des mesures compensatoires pour nos futurs prolongements de réseau d'égout sanitaire

ATTENDU qu'aucun prolongement d'égout sanitaire ne peut être autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU que la municipalité intercepte dans son réseau d'égout unitaire actuel une grande quantité d'eau provenant des champs agricole;

ATTENDU qu'en période de fonte ou de pluie il y a débordement à notre poste de pompage principale et que le MDDELCC considère que tout ajout de débit dans le réseau d'égout unitaire, domestique ou pseudo-domestique est susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements;

ATTENDU que la municipalité a demandé une offre de service professionnel à la firme Stantec Expert-conseils pour la réalisation d'une analyse des mesures compensatoires du territoire au site de traitements des eaux usées;

ATTENDU que la firme Stantec Expert-conseils a les compétences nécessaires pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU que les principales activités du mandat sont :

- Discussion avec les autorités municipales;
- Collecte des données et synthèses des informations;
- Calculs des débits sanitaires ajoutés par les futurs développements;
- Évaluation de la fréquence des débordements de chacun des ouvrages de surverse concernés ainsi qu'une description de la pluviométrie qui cause les débordements;
- Description détaillée des mesures compensatoires;
- Évaluation de l'effet de ces mesures compensatoires sur le fonctionnement de la station de traitement des eaux usées et sur le respect de ses exigences de rejet;
- Démonstration prouvant que les mesures compensatoires feront en sorte qu'après les projets de développement, les événements pluviaux n'entraîneront pas d'augmentation de la fréquence des débordements du réseau d'égout sanitaire;
- Dimensionnement préliminaire (conduite, fossé, ponceau).

ATTENDU que pour la réalisation des activités du mandat, il est proposé, la méthode horaire assujettie à une enveloppe budgétaire de 7 035\$, taxes en sus, mais incluant les dépenses, basées sur les taux horaires décrits dans le document d'appel d'offres

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil accepte l'offre de la firme Stantec Expert-conseils, méthode horaire assujettie à une enveloppe budgétaire de 7 035\$, taxes en sus, mais incluant les dépenses, pour la réalisation d'une analyse des mesures compensatoires visant à évaluer la possibilité de desservir environ 47 résidences supplémentaires.

QUE l'offre de service soit annexée à la page 192 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-13

Mars, mois de l'alimentation à l'école de la Solidarité

ATTENDU que l'équipe-école de l'école de la Solidarité poursuit sa sensibilisation aux bonnes habitudes alimentaires dans le cadre du mois de l'alimentation;

ATTENDU la demande du comité organisateur de l'école de la Solidarité, pour l'obtention d'une contribution financière de la municipalité afin de permettre la continuité des différentes activités et de permettre aux élèves de faire diverses découvertes gustatives dans le cadre du mois de l'alimentation;

ATTENDU que la municipalité appuie la promotion de saines habitudes de vie, incluant la saine alimentation de nos enfants;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse autorise le versement d'un montant de 30\$ au comité organisateur dans le cadre du mois de l'alimentation de l'école de la Solidarité;

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-14

Demande à la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ), de faire davantage patrouille dans le rang Saint-Félix

ATTENDU que la Municipalité a reçu plusieurs plaintes provenant de citoyens demeurant dans le rang Saint-Félix à l'effet qu'il y a beaucoup transport lourd sur le rang Saint-Félix;

ATTENDU qu'il est interdit aux camions lourds de circuler dans le rang Saint-Félix, sauf aux livraisons locales;

ATTENDU que le rang Saint-Félix a été refait à neuf, le premier tronçon de 2 kilomètres en 2012 avec l'aide du programme TECQ, et le second tronçon de 2,5 kilomètres en 2015, sans aucune aide gouvernementale, pour un total de ±1 200 000\$ d'investissement;

(ATTENDU)

ATTENDU que la structure du rang n'est pas conçue pour permettre une circulation journalière des camions lourds;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse demande une présence accrue des contrôleurs routiers dans le rang Saint-Félix, et vous demande copie de vos rapports d'intervention dans ce rang.

Adoptée à l'unanimité.

2017-02-15

Mise à jour des rôles de perception, écritures comptables

ATTENDU la réception d'une demande, de la Société Gauthier-Hébert pour le crédit des taxes des ordures et de l'eau potable concernant le dossier matricule 8059-99-4356, les lots étant situés dans le rang Haut-de-la-Grande-Ligne, n'ayant plus besoin de ces services;

ATTENDU la réception d'une demande, de mesdames Odette, Denise et Johanne Dessureault pour le crédit des taxes des différents services municipaux pour la vacance du logement situé, au 609 rang 2 Nord;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier de la Société Gauthier-Hébert, les taxes des ordures et de l'eau potable concernant le dossier matricule 8059-99-4356 et de mesdames Odette, Denise et Johanne Dessureault, les taxes de services du logement étant situés au, 609 rang 2 Nord;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes des ordures et de l'eau potable concernant le dossier matricule 8059-99-4356 en date du 1^{er} août 2016.

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes des différents services municipaux pour la vacance du logement situé, au 609 rang 2 Nord en date du 1^{er} janvier 2017.

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de monsieur Yvon Gaillardetz situé au 728, rang Saint-Pierre à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

(AVIS DE MOTION)

Avis de motion **Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, avis de motion**

Madame Linda MacCulloch, conseillère au siège numéro 4, donne avis de la présentation d'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

2017-02-16 **Clôture de l'assemblée**

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h18.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général